

## Mairie de CHEVANNES

Réunion du Conseil Municipal  
11 avril 2022 à 19 h

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Chevannes (Yonne) est convoqué en séance ordinaire et dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Dominique CHAMBENOIT, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2022.

Présents : Ms et Mmes **CHAMBENOIT** Dominique, **CONTANT** Anna, **BOURGEOIS** Fabrice, **MALTAT** Martine, **LEDROIT** Thierry, **ROY** Lionel, **HURIÉ** Sylvie, **CATUSSE** Didier, **MÉRAT** Dany, **CRÉPIN** Alain, **GROS** Sylvie, **DUPRE** Sylvie, **PAYMAL** Christophe, **GAUTHIER** Marie-Odile, **BILLON** Delphine, **GUILLERMIN** Jordan, **GIBLOT** Christophe et **ORSINI** Sophie.

Absente excusée : Mme **GERHARDT** Camille (Pouvoir donné à **CRÉPIN** Alain).

### Ordre du jour

#### Administration générale

- ⇒ Approbation du compte rendu de la séance du 28 février 2022
- ⇒ Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- ⇒ Modification commission financière : ajout de Mme ORSINI
- ⇒ Vente d'un logement DOMANYS

#### Finances

- ⇒ Comptes administratifs, comptes de gestion et affectation des résultats 2021
- ⇒ Taux des taxes directes locales
- ⇒ Budgets primitifs 2022

#### Ressources humaines

- ⇒ Recrutement de vacataire
- ⇒ Création de postes animateur à 25 / 35<sup>ème</sup> annualisé

#### Enfance jeunesse

- ⇒ Horaires école 2022-2023

#### Culture

- ⇒ Projet d'établissement école de musique

#### Questions et informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme **BILLON** est désignée secrétaire de séance.

#### Délibération n° 22-5.2.2-15 : Approbation compte rendu du 28 février 2022

Monsieur le maire demande si le compte rendu appelle des observations. Aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du 28 février 2022.

## Mairie de CHEVANNES

#### Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Au vu de la délégation accordée par délibération n° 20-018 du Conseil Municipal de Chevannes en date du 25 mai 2020, M. le Maire doit présenter aux conseillers municipaux les décisions prises en vertu de celle-ci.

**Décision N° 2022.08.02 Don de Mme MATHIEU** : suite au refus du legs de Mme PAGES, Mme MATHIEU sa fille, a rencontré M. le Maire. Elle a souhaité remettre un don à la commune.

Elle demande la discrétion par rapport à ce geste et nous a remis un chèque de 10 000 € dont 5 000 € sont au profit de l'école de musique.

**Décision N° 2022.08.03 LEGS Mme ROUX** : Maire FERRON, notaire à ALLANT SUR THOLON, nous a fait part du legs de Mme ROUX. M. le Maire a accepté celui-ci et a rendez-vous à l'étude le 7 juin pour la signature de l'acte.

M. le Maire demande s'il y a des questions. M. GIBLOT interroge pour savoir s'il y a une contrepartie par rapport au legs.

M. le Maire l'informe que Mme ROUX souhaitait que son chat soit adopté, ce qui a été fait par sa voisine.

#### Délibération N°22.5-2-2.16 modification de la commission finances

Suite à son arrivée au conseil municipal, Mme ORSINI souhaite intégrer la commission finances.

⇒ VU l'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ VU la délibération du conseil municipal n°21.5-2-2.66 en date du 7 décembre 2021 modifiant la commission des finances,

⇒ CONSIDÉRANT la démission de Ludvine SLEZAK et l'installation de Sophie ORSINI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (S. ORSINI), MODIFIE la commission finances comme suit :

Mmes et Ms Fabrice BOURGEOIS, Anna CONTANT, Martine MALTAT, Thierry LEDROIT, Alain CRÉPIN, Sylvie HURIÉ, Christophe PAYMAL, Delphine BILLON, Christophe GIBLOT, Camille GERHARDT et Sophie ORSINI.

#### Délibération n°22.8-5.17 Vente d'un logement DOMANYS

L'office public de l'habitat « DOMANYS » désire vendre un logement situé sur notre territoire.

En vertu de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitat, l'avis du conseil municipal est requis sur le principe et les modalités de vente.

Le bien concerné est le logement 8, situé 15 rue des mésanges, cadastré AH 133 et AH 135 d'une contenance de 1a95ca et 42ca.

Le conseil doit se prononcer pour ou contre la vente. Aucune observation particulière n'est formulée sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ ÉMET un avis favorable sur la vente envisagée par DOMANYS,

⇒ AUTORISE M. le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

#### Délibération n°22.7-1.18 comptes de gestion 2021

##### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Après s'être fait présenter :

⇒ Le budget primitif de l'agence postale communale 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

⇒ Les titres définitifs des créances à recouvrer,

⇒ Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

⇒ Les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,

⇒ Le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

## Mairie de CHEVANNES

- ⊕ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - ⊕ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - ⊕ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - ⊕ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion de l'agence postale communale dressé, pour l'exercice 2021 par l'inspecteur des finances publique, Mme BARDOT-BELDER Martine, et par l'inspecteur principal des finances publiques, M. HETTICH Thibaut visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation.

Le compte de gestion 2021 de l'agence postale communale est ADOPTÉ à l'unanimité.

### ÉCOLE DE MUSIQUE

- Après s'être fait présenter :
- ⊕ Le budget primitif de l'école de musique 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
  - ⊕ Les titres définitifs des créances à recouvrer,
  - ⊕ Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
  - ⊕ Les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,
  - ⊕ Le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,- ⊕ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ⊕ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ⊕ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion de l'école de musique dressé, pour l'exercice 2021 par l'inspecteur des finances publique, Mme BARDOT-BELDER Martine, et par l'inspecteur principal des finances publiques, M. HETTICH Thibaut visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation.

Le compte de gestion 2021 de l'école de musique est ADOPTÉ à l'unanimité.

### COMMUNE

- Après s'être fait présenter :
- ⊕ Le budget primitif communal 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
  - ⊕ Les titres définitifs des créances à recouvrer,
  - ⊕ Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
  - ⊕ Les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,
  - ⊕ Le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

## Mairie de CHEVANNES

- ⊕ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ⊕ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ⊕ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par l'inspecteur des finances publique, Mme BARDOT-BELDER Martine, et par l'inspecteur principal des finances publiques, M. HETTICH Thibaut visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation.

Le compte de gestion 2021 communal est ADOPTÉ à l'unanimité.

### Délibération n°22.7-1.19 comptes administratifs 2021

Monsieur le maire donne la présidence du conseil municipal à Fabrice BOURGEOIS.

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Fabrice BOURGEOIS, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'agence postale communale 2021 dressé par monsieur Dominique CHAMBENOIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	BUDGET AIF 31/12/2020	APPORTS A L'UNIVERSITÉ- SPORT	OPERATIONS DE L'EXERCICE		ESTAT DE L'EXERCICE 2021
			Dépenses	Résultat	
Budget	- €	- €	- €	- €	- €
Finl.	4 216,75 €	- €	22 467,98 €	1 335,75 €	2 881,00 €
MAR	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	4 216,75 €	- €	22 467,98 €	1 335,75 €	2 881,00 €

2°) constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5°) monsieur le maire quitte la salle et il est procédé au vote.

Le compte administratif de l'agence postale communale 2021 est ADOPTÉ à l'unanimité.

### ÉCOLE DE MUSIQUE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Fabrice BOURGEOIS, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'école de musique 2021 dressé par monsieur Dominique CHAMBENOIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## Mairie de CHEVANNES

SECTION	RÉSULTAT AU 31/12/2020	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021
		APFECTÉE A L'INVESTIS- SEMENT	RÉSULTAT	
		Dépenses	Recettes	
Invest.	- €	- €	- €	- €
Fonct.	2 132,80 €	87 126,27 €	86 375,18 €	751,09 €
IMR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	2 132,80 €	87 126,27 €	86 375,18 €	751,09 €

- 2°) constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5°) monsieur le maire quitte la salle et il est procédé au vote.
- Le compte administratif de l'école de musique 2021 est ADOPTÉ à l'unanimité.

### COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Fabrice BOURGEOIS, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif commune 2021 dressé par monsieur Dominique CHAMBENOIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	RÉSULTAT AU 31/12/2020	OPERATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021
		APFECTÉE A L'INVESTIS- SEMENT	RÉSULTAT	
		Dépenses	Recettes	
Invest.	266 850,44 €	251 449,00 €	388 028,30 €	136 579,80 €
Fonct.	1 033 990,83 €	1 831 689,42 €	1 881 408,10 €	49 718,68 €
IMR	- €	122 067,87 €	140 000,00 €	17 932,13 €
TOTAL	787 140,39 €	2 205 206,29 €	2 409 436,90 €	204 230,61 €

- 2°) constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5°) monsieur le maire quitte la salle et il est procédé au vote.

Le compte administratif communal 2021 est ADOPTÉ à l'unanimité.

**Delibération n°22.7-1.20 affectations des résultats 2021**  
M. le Maire reprend la présidence de la séance.

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'agence postale communale de l'exercice 2021 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

## Mairie de CHEVANNES

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de deux mille huit cent quatre-vingt-un euros (2 881€),

Le conseil municipal, à l'unanimité, AFFECTE le résultat de fonctionnement, comme suit :

Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2021	- €
excédent antérieur reporté 2021	4 216,75 €
virement à la section d'investissement 2021	- €
résultat de l'exercice 2021	1 335,75 €
<b>excédent au 31/12/2021</b>	<b>2 881,00 €</b>
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte 1068 au BP 2022	- €
solde disponible	2 881,00 €
affectation à l'excédent reporté au compte 002	2 881,00 €

### ÉCOLE DE MUSIQUE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'école de musique de l'exercice 2021 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de deux mille huit cent quatre-vingt-trois euros quatre-vingt-neuf (2 883,89€),

Le conseil municipal, à l'unanimité, AFFECTE le résultat de fonctionnement, comme suit :

Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2021	- €
excédent antérieur reporté 2021	2 132,80 €
virement à la section d'investissement 2021	- €
résultat de l'exercice 2021	751,09 €
<b>excédent au 31/12/2021</b>	<b>2 883,89 €</b>
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte 1068 au BP 2022	- €
solde disponible	2 883,89 €
affectation à du déficit reporté au compte 002 DEPENSE	2 883,89 €

### COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2021 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture de huit cent trente-six mille cent soixante-dix-neuf euros sept (836 179,07€),

Le conseil municipal, à l'unanimité, AFFECTE le résultat de fonctionnement, comme suit :

Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2021	- €
excédent antérieur reporté 2021	1 053 590,83 €
virement à la section d'investissement 2021	267 530,44 €
résultat de l'exercice 2021	49 718,68 €
<b>excédent au 31/12/2021</b>	<b>836 179,07 €</b>
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte 1068 au BP 2022	112 338,51 €
solde disponible	723 840,56 €
affectation à l'excédent reporté au compte 002	723 840,56 €

## Mairie de CHEVANNES

Concernant les comptes 2021, M. BOURGEOIS demande s'il y a des questions. M. GIBLOT souhaite connaître le montant de l'excédent qui permet une stabilité. M. BOURGEOIS l'informe que l'excédent doit couvrir les emprunts (soit environ 100 000 €) puis les investissements envisagés.

### Délibération n°22-7-2-21 taux des taxes locales

La commune perçoit 2 impôts directs locaux auprès des contribuables :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En 2021, les taux ont été maintenus. Pour 2022, la commission financière propose une augmentation de la taxe foncière bâtie et le maintien du taux de la taxe foncière non bâtie.

TAXES	2021	2022
Foncière bâtie	52.72 %	61 %
Foncière non bâtie	112.48 %	112.48 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VOTE les taux ci-dessous :

	Taux 2021	Taux 2022	Produit
Taxe foncier bâti	52.72	61.00	983 320.00
Taxe foncière non bâti	112.48	112.48	82 223.00
Total			1 065 543.00

### Délibération n°22-7-1-22 budgets primitifs 2022

#### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le maire présente le projet du budget annexe primitif de l'agence postale communale 2022 tel que défini avec la commission des finances. Celui-ci fait ressortir les chiffres suivants :

- 1) **Section de fonctionnement** : dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de vingt-six mille deux cents euros (26 200€).

BUDGET FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
€	€
011 charges à caractère général	002 Résultat reporté
2 000.00	2 881.00
012 charges de personnel et frais assimilés	24 200.00
74 dotations, subventions et participations	12 888.00
65 autres charges de gestion courante	0.00
75 autres produits de gestion courante	10 431.00
<b>TOTAL</b>	<b>26 200.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le budget annexe primitif 2022 de l'agence postale communale.

#### ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur le maire présente le projet du budget annexe primitif de l'école de musique communale 2022 tel que défini avec la commission des finances. Celui-ci fait ressortir les chiffres suivants :

- 2) **Section de fonctionnement** : dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme de quatre-vingt-quinze mille cent euros (95 100€).

BUDGET FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
€	€
002 Résultat reporté	2 881.00
011 charges à caractère général	150.00
70 ventes, produits, prestations services	34 000.00
012 charges de personnel et frais assimilés	92 000.00
74 dotations, subventions et participations	53 500.00
022 dépenses imprévues	56.11
75 autres produits de gestion courante	22 600.00
65 autres charges de gestion courante	10.00
77 produits exceptionnels	5 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>95 100.00</b>

## Mairie de CHEVANNES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le budget annexe primitif 2022 de l'école de musique communal.

### COMMUNE

Monsieur BOURGEOIS présente le projet du budget primitif commune 2022 tel que défini avec la commission des finances.

Depuis 2020, le budget principal a été établi dans un contexte Covid (avec une diminution sensible des recettes et des charges fixes incompressibles), sans augmentation de la fiscalité et avec un soutien renforcé pour les associations, puisque l'une des mesures principales du budget 2021 avait été la participation au financement de la crèche dans le cadre de la PSU afin de faciliter l'utilisation de ce service aux familles.

Comme indiqué dans le compte rendu de la dernière commission financière, le résultat fin 2021 du budget principal est insuffisant, bien qu'excédentaire, et le budget 2022 va devoir répondre à de nombreux besoins avec une équation financière délicate à résoudre.

**Sur la section de fonctionnement**, toutes les charges ont été évaluées avec une volonté de maintenir à l'essentiel chaque article, mais pour ce premier exercice de présentation en suréquilibre des décisions modificatives seront sans doute nécessaires en cours d'année.

Seules les charges de personnel, qui représentaient déjà une part importante du budget, sont en très forte hausse.

En effet, les besoins de renforcer quantitativement et qualitativement les services périscolaires ont pu être définis et travaillés avec la nouvelle directrice qui a pris ses fonctions en janvier 2022, et il est prévu l'embauche de 5 agents supplémentaires pour renforcer l'équipe en charge du périscolaire. Cette priorité représente une dépense supplémentaire chaque année de l'ordre de 130K€. C'est un effort considérable et un choix très fort de la municipalité.

Les charges de personnel représentent 1 200K€ soit 61% des dépenses réelles de fonctionnement.

Notons également le passage en version web des logiciels des services administratifs pour un coût estimé à 10K€.

L'enveloppe globale de subventions aux associations a été maintenue au budget 2022 pour 53K€, et la commission financière examinera les dossiers de demande prochainement.

Enfin notre coût énergétique est en augmentation de 15% (électricité + gaz + carburant), soit +18K€, au budget compte tenu de la flambée des prix actuelles.

Pour ce qui est des recettes, nous déplorons la diminution des dotations et des compensations d'Etat (DSR Cible et compensation de la taxe d'habitation) pour près de 150K€.

Cet effet ciseau d'amélioration des services rendus et de reconstitution progressive de notre capacité de financement, face à la diminution des ressources de l'Etat contraint les communes comme la nôtre à activer leur unique levier fiscal : la taxe foncière. Il est donc nécessaire de l'augmenter significativement pour contribuer à rétablir un équilibre cette année sur la section de fonctionnement.

Le taux de taxes foncières doit donc être porté à 61% (contre 52,72 %). Il n'avait pas évolué depuis 2019 et la commune a perdu une partie de la taxe d'habitation non compensée.

Cette hausse représentée en moyenne (et en médiane) environ 9 € par foyer et par foyer ce qui peut paraître modéré pour certains mais ce qui peut également générer un mécontentement pour d'autres à un moment où l'inflation repart à la hausse, et c'est pour cela que nos différents centres de coût doivent évoluer dans un cadre maîtrisé sur le plan budgétaire.

Les tarifs municipaux sont quant à eux en phase de validation avec la CAF pour les services concernés.

**Sur la section d'investissement**, l'exercice budgétaire 2022 voit se concrétiser la maison de santé, outil indispensable pour préserver et étoffer l'offre de soins sur notre territoire pour près de 1M€ dont nous avons obtenu un taux de subvention maximal de 80% grâce aux subventions du Département, de la Région et de l'Etat.

## Mairie de CHEVANNES

Notre programme d'investissement, veille également à limiter l'utilisation des ressources pour les années futures : avec le passage en LED de tout l'éclairage municipal (avec le soutien du SDEY à hauteur de 60% - le reste à charge communal s'élevant à 146K€), mais également un système d'arrosage des terrains du stade Jacques THIEBAULT plus efficient dans la consommation en eau (ce projet porté avec le FC Chevannes représente 72K€ avec un cofinancement sollicité du FAPA et du CDY pour 38K€).

Les services techniques, qui n'ont bénéficié d'aucun investissement significatif au cours des dernières années, vont se voir doter de divers matériels (tronneuse, tondeuse autopropulsée, herse étalle) pour 23K€.

Par ailleurs, un véhicule électrique permettra le remplacement d'un véhicule en fin de vie pour 33K€ dont nous espérons un financement à hauteur de 12K€ (Etat et SDEY).

Sur le plan de la voirie, il est prévu la réfection de la route de Trémilly, qui n'a pu être mise en œuvre en 2021, pour 34K€.

Pour ce qui est des écoles, un nouveau four est prévu pour la maternelle ainsi que du mobilier et l'installation du système d'interphonie pour l'élémentaire pour un total de 12K€.

Le solde net de la section d'investissement à financer s'élève à 612K€ qui sera couvert pour 246K€ en autofinancement et 366K€ d'emprunt.

Le budget primitif fait ressortir les chiffres suivants :

- 3) **Section de fonctionnement** : dépenses et recettes en suréquilibrées et arrêtées à la somme de :
  - Deux millions deux cent vingt-sept mille quatre cent trente-sept euros quatre-vingt-un en dépenses (2 227 437,81€).
  - Deux millions sept cent dix mille trois cent trente et un euros cinquante-six (2 710 331,56 €) en recettes.
- 4) **Section d'investissement** : dépenses et recettes équilibrées et arrêtées à la somme d'un million six cent douze mille deux cent huit euros trente-deux (1 612 208,32 €).

DEPENSES		RECETTES	
N°	CHAPITRE	N°	CHAPITRE
011	charges à caractère général	002	résultat reporté
012	charges de personnel et frais assimilés	013	atténuation de charges
014	atténuations de produits	70	produits services, domaine et ventes
65	autres charges de gestion courante	73	impôts et taxes
66	charges financières	74	dotations, subventions, participations
67	charges exceptionnelles	75	autres produits de gestion courante
68	dotations aux provisions	76	produits financiers
023	virement section investissement	77	produits exceptionnels
042	opérations ordre de transfert entre section	042	opérations ordre de transfert entre sec
<b>total</b>	<b>2 227 437,81 €</b>	<b>total</b>	<b>2 710 331,56 €</b>
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
001	déficit d'investissement reporté	001	virement section fonctionnement
041	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	021	excédent investissement reporté
10	dotations, fonds divers, réserves	040	opérations d'ordre entre sections
16	emprunts et dettes assimilées	041	opérations d'ordre à l'intérieur de la s
20	immobilisations incorporelles	10	dotations, fonds divers, réserve
21	immobilisations corporelles	13	subventions investissement reçues
23	immobilisations en cours	16	emprunts et dettes assimilées
204	opérations patrimoniales	27	autres immo financières
040	opérations d'ordre entre sections	45	opérations pour compte de tiers
<b>total</b>	<b>1 612 208,32 €</b>	<b>total</b>	<b>1 612 208,32 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune.

## Mairie de CHEVANNES

### Délibération n°22.4-1-1.23 recrutement de vacataires

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires. Un vacataire est recruté pour un acte déterminé. Pour nous, ce serait pour remplacer un agent manquant ou un besoin occasionnel de peu de temps et ne pouvant bénéficier à un contractuel. Pour le remplacement d'agent en congé maladie, nous privilégions les contractuels. Trois conditions doivent être réunies pour le recrutement d'un vacataire soit :

- Exécuter un acte déterminé,
- Discontinuer dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé d'employer des vacataires pour effectuer l'animation au centre de loisirs ou pour le service cantine seulement en cas de besoin de pouvant être comblé par un contractuel, pour la période d'avril à juillet 2022. Chaque vacation est rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,57 € (valeur smic horaire). Ce montant est réactualisé en fonction de l'augmentation du smic horaire.

M. le Maire demande s'il y a des questions. M. GIBLOT souhaite connaître le temps estimé pour un recours à un vacataire.

Le recours sera 1 à 2 jours maximum. C'est vraiment dans le cas où nous ne pourrions pas recourir à des contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le recrutement de vacataire.

### Délibération n°22.4-1-1.24 création postes animateurs

Le Maire annonce que le nombre d'enfants à encadrer durant les accueils du matin et du soir, ainsi que pour la restauration scolaire, a augmenté. Il y a lieu de recruter cinq animateurs pour répondre au taux d'encadrement demandé par la DS DEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale), direction à laquelle est maintenant rattaché le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Sachant qu'un poste d'animateur a été créé le 24 janvier dernier, le conseil municipal doit délibérer pour la création de 4 postes d'animateurs à 25/35<sup>ème</sup> annualisés.

M. le Maire demande s'il y a des questions. M. GIBLOT interroge pour savoir pourquoi un poste a été créé en janvier et maintenant il en faut quatre de plus.

Suite à l'arrivée de la nouvelle directrice, nous avons créé un poste d'animateur en janvier. Maintenant afin de répondre au taux d'encadrement et ainsi de bénéficier des subventions de la CAF, nous devons créer 4 postes supplémentaires afin d'être en conformité.

Mme MALLIAT explique que la commune a perdu l'agrément du service jeunesse et sports car l'ancienne directrice n'avait pas les diplômes requis et la dérogation n'a pas été prolongée. Ce refus a entraîné l'arrêt des aides de la CAF.

M. LEDROIT informe que le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire ne fait que croître.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le recrutement de 4 postes d'animateurs.
- DIT que ces postes sont inscrits au budget de la commune.

### Délibération n°22.8-1-4.25 horaires école 2022-2023

Lors des conseils d'écoles (maternelle et élémentaire), il a été étudié la possibilité de changer les horaires d'écoles à savoir : 8h45 – 11h45 et 13h30 - 16h30.

Cette proposition permet d'obtenir quinze minutes supplémentaires sur la pause méridienne et ainsi pourrait permettre la mise en place de deux services pour la restauration scolaire.

Des tests pour deux services sont prévus sur 4 semaines.

Cette solution peut être envisagée sous condition de la modification des horaires des transports scolaires.

Afin de ne pas bloquer la possibilité de modifier les horaires, il est demandé aux conseillers de se prononcer.

## Mairie de CHEVANNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE pour la modification des horaires des écoles tels que présentés ci-dessus sous condition de l'adaptation des horaires des transports scolaires.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Mme ORSINI informe qu'un sondage est actuellement en cours auprès des parents pour le changement d'horaires, si le vote est ce soir, à quoi sert le sondage.

Mme MALTAT fait savoir que celui de l'école maternelle est clos par 47 réponses. 42 pour et 5 contre le changement. En dehors de ce sondage, nous devons délibérer en avril pour informer l'éducation nationale au plus tôt.

### Délibération n°22-8-9-26 demande de subvention pour l'école de musique et adoption du projet d'établissement de l'école municipale de musique Vladimir COSMA.

Le projet d'établissement de l'école municipale de musique Vladimir COSMA est quinquennale. Aujourd'hui, nous présentons 2020-2025 compte tenu de deux années de report dû au COVID. Maintenant, il doit être adopté et joint à nos demandes de subventions.

M. le Maire demande s'il y a des questions. M. GIBLOT souhaite connaître le montant des subventions.

M. BOURGEOIS dit qu'une aide de 14 500 € ainsi qu'un forfait par élève, est envisagé de la part du conseil départemental. Si nous avons un partenariat avec une association, nous pouvons prétendre à une enveloppe supplémentaire.

M. CRÉPIN explique qu'une association a été créée dans ce but afin de promouvoir la musique et d'offrir des spectacles et ainsi apporter une contribution supplémentaire à l'école de musique.

M. GIBLOT rappelle que lors d'une commission finance, il a été évoqué la possibilité de limiter le nombre d'élèves.

M. BOURGEOIS précise que deux autres commissions financières sont prévues pour étudier le budget de l'école de musique et d'en définir les orientations. Le budget 2022 a été établi sur la base des effectifs 2021.

Mme CONTANT annonce qu'un CD va être réalisé cette année ainsi que des concerts avec la chorale de VALLAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le projet de l'école de musique et sollicite une subvention auprès du conseil départemental.

### Questions et informations diverses

#### A. Informations

M. Le Maire informe qu'il y a lieu de revoir le tableau du conseil municipal. En effet, suite à la démission de Mme GAUSSE, Mme DUPRÉ Sylvie, n'a pas été placée dans l'ordre réglementaire du tableau du conseil municipal. En effet, le nouvel élu doit être placé en fin de liste.

Aussi ci-dessous, le tableau du conseil municipal à la date du jour.

**COMMUNE DE CHEVANNES**  
(Commune de 1 000 habitants et plus)  
Département YONNE  
Arrondissement AUXERRE  
Effectif légal du Conseil Municipal 19

**TABEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Art L2121-1 du CGCT)

Fonction	NOM prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	CHAMBENOIT Dominique	30/04/1951	23/05/20	503
1ère adjointe	CONTANT Anna-Rita	27/01/1947	23/05/20	503
2ème adjoint	BOURGEOIS Fabrice	06/04/1975	23/05/20	503
3ème adjoint	MALTAT Martine	11/02/1954	23/05/20	503
4ème adjoint	LEDROIT Thierry	20/09/1955	23/05/20	503

## Mairie de CHEVANNES

Conseiller	ROY Lionel	08/08/1951	15/03/20	503
Conseillère	HURIE Sylvie	01/04/1958	15/03/20	503
Conseiller	CATUSSE Didier	13/11/1960	15/03/20	503
Conseiller	MERAT Dany	09/08/1961	15/03/20	503
Conseiller	CRÉPIN Alain	12/12/1962	15/03/20	503
Conseillère	GROS Sylvie	12/03/1964	15/03/20	503
Conseiller	PAYMAL Christophe	30/03/1966	15/03/20	503
Conseillère	GAUTHIER Marie-Odile	12/08/1973	15/03/20	503
Conseillère	GERHARDT Camille	20/05/1982	15/03/20	503
Conseillère	BILLON Delphine	12/08/1983	15/03/20	503
Conseiller	GUILLERMIN Jordan	21/03/1990	15/03/20	503
Conseillère	DUPRÉ Sylvie	22/01/1966	02/04/21	503
Conseiller	GIBLOT Christophe	20/07/1969	08/07/21	208
Conseillère	ORSINI Sophie	01/05/1983	11/01/22	208

M. le Maire fixe la prochaine réunion du conseil à la date du 30 mai 2022.

### B. Questions

M. le Maire fait part d'un mail reçu ce jour de Mme GERHARDT avec des questions concernant le préscolaire. La plupart des questions ont eu leurs réponses tout au long de ce conseil.

Concernant la question suivante « il n'y aurait plus de dérogation pour l'accueil de l'école maternelle des enfants d'Escamps ». Mme MALTAT précise que les dérogations sont accordées par les Maires de la commune où l'enfant doit être scolarisé et de la commune d'accueil. Lorsqu'un enfant d'une fratrie est déjà scolarisé sur la commune d'accueil, la dérogation est accordée d'office.

Concernant la question pour organiser une visite de chantier de la maison de santé par les écoliers, M. LEDROIT rappelle que le chantier est sécurisé mais il n'est accessible qu'aux personnes autorisées. Les enfants peuvent regarder derrière les barrières et M. LEDROIT reste disponible pour leur donner des explications.

M. GIBLOT explique qu'il a vu dans le journal municipal, une photo de Mme ORSINI et une de lui-même sans qu'ils en soient avertis. En tant qu'élus de la municipalité, ils n'ont pas été invités pour écrire un encart dans le journal.

M. CHAMBENOIT rappelle que les conseillers municipaux peuvent venir tous les jours à la mairie.

Mme CONTANT signale que les photos permettent à la population de connaître les nouveaux élus. En ces temps de COVID, le journal a été élaboré par M. PAYMAL et Mme CONTANT qui se sont rendus sur toutes les manifestations afin d'en faire un compte rendu dans les échos.

Mme BILLON dit qu'elle aurait souhaité que la commission communication soit contactée pour participer à l'élaboration des échos de Chevannes.

M. GIBLOT expose le compte rendu de la commission mobilité de la communauté d'agglomération auxerroise (CAA) qui a eu lieu le 16 mars dernier. Deux points principaux :

1. Prestation de covoiturage : un prestataire (coût environ 30 000 €/an) pour l'application. Le principe : un conducteur rémunéré et un covoituré payeur. La CAA participera à hauteur de 0.50€/personne covoiturée.
2. Mobilité douce : un budget de 1 million d'euros est prévu sur le mandat pour cet aménagement. Une étude d'analyse du territoire est envisagée.

Enfin la délégation de service public pour la location de vélo va être relancée.

M. CHAMBENOIT signale que la commune de CHEVANNES a travaillé sur la mobilité douce. Le dossier a été présenté deux fois au conseil départemental/CAA et deux fois, il n'a pas été reçu.

Notre demande proposait de créer une voie douce du bourg au terrain de foot, comme celle du bourg à la biche.

M. LEDROIT précise que sur ce dossier deux compétences interviennent pour la voirie, le conseil départemental et la commune.

Mme CONTANT établit le planning de permanences des élections du 24 avril.

## Mairie de CHEVANNES

M. GUILLEMIN souhaite préciser que pour la kermesse des écoles, le besoin n'était pas seulement une scène mais tout le matériel qui s'y rapporte (tables/chaises). La date a été réservée plus de six mois à l'avance. Il regrette un problème de communication.

Mme CONTANT répond que le gala de DK Dance est réservé depuis 2 ans.

*La séance est levée à vingt heures vingt.*

*Le jour, mois et an que dessus.*

22.5-2-2.15	<i>Approbation compte rendu Décisions du Maire :</i>
	<i>Don et legs</i>
22.5-2-2.16	<i>Modification commission finances</i>
22.8-5.17	<i>Vente logement DOMMANY</i>
22.7-1.18	<i>Comptes de gestion 2021</i>
22.7-1.19	<i>Comptes administratifs 2021</i>
22.7-1.20	<i>Affectation résultats 2021</i>
22.7-2.21	<i>Taxes 2022</i>
22.7-1.22	<i>Budgets primitifs 2022</i>
22.4-1-1.23	<i>Création poste vacataire</i>
22.4-1-1.24	<i>Création 4 postes animateurs 25/35<sup>ème</sup> annualisé</i>
22.8-1-4.25	<i>Horaires des écoles rentrée 2022</i>
22.8-9.26	<i>Projet école de musique et demande de subvention</i>